

**REGLEMENT**  
**8<sup>ème</sup> COUPE Michel CATRY**  
**Organisée par le JC ATHIES SOUS LAON**  
**Samedi et Dimanche 10 et 11 Décembre 2022**

**Article 1 : Généralités**

La Coupe Michel CATRY est une animation individuelle ouverte à tous les judokas Mini poussins (2015/2016), Poussins (2013/2014) et benjamins (2011/2012) licenciés à la FFJDA.

**Article 2 : Inscriptions**

Les clubs informent par mail (judoclubathies@hotmail.fr) de la liste des participants en précisant le nom, prénom, sexe, catégorie, date de naissance des enfants, avant le **04 décembre 2022**.

Les inscriptions individuelles se finalisent sur place lors de la pesée des judokas. Ils sont pesés en sous-vêtements et t-shirt. La pesée se déroule dans l'espace prévu à cet effet, tout objet qui puisse prendre des photos et vidéos est strictement interdit dans cet espace. Il est souhaité d'éviter la présence des parents dans cet espace.

Pour procéder à son inscription, le judoka présente sa licence 2022/2023 et son certificat médical précisant « l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition » ou QS-Sport avec attestation permettant la pratique du judo en compétition.

**Article 3 : Organisation des rencontres**

Un échauffement collectif, encadré par un animateur du club, est proposé pour chacune des catégories. Nous mettrons en place, autant que possible, des poules de 4 judokas par principe de regroupement de poids. Tous les participants seront récompensés. Pas de sur classement d'âge Possible. Le fichier de création des tableaux éloigne les combattants du même club dans la même poule à partir de 3 enfants dans le même groupe.

**Article 4 : Grade**

Les participants débutant (ceinture blanche) ne sont pas acceptés.

**Article 5 : Arbitrage**

L'arbitrage est assuré par des arbitres officiels, accompagnés par des jeunes de l'école d'arbitrage, des judokas du club et des clubs présents. Les règles appliquées sont basées sur les règlements d'arbitrage animation de la FFJDA en vigueur.

L'arbitrage éducatif sera privilégié, dans le respect des participants mais aussi des bénévoles arbitres qui assurent l'encadrement des combats effectués.

En cas d'égalité, l'arbitre propose aux 2 judokas de se mettre en position Ne-Waza pour une minute de combat supplémentaire. Si l'égalité persiste, il prononce l'égalité (Huki-wake).

Les temps de combats : Minipoussins : 1 minute 30 / Poussins : 1 minute 30 / Benjamin(e)s : 2 minutes.

**Article 6 : Service de premiers soins**

Un service médical est organisé avec des professionnels du soin pour assurer les premiers secours ou les « petits soins ».

**Article 7 : Locaux**

L'animation se déroule à la salle polyvalente du club où au minimum 5 surfaces (4x4m) seront utilisables

**Article 8 : Challenge**

Le classement par club de fait de la manière suivante :

Participant non classé : 1pts / 3<sup>ème</sup> place : 2 pts / 2<sup>ème</sup> place : 3 pts / 1<sup>ère</sup> place : 5 pts

Des récompenses seront remises au minimum aux 10 premiers clubs du classement.

Le challenge sera remis au club qui cumule le plus de points. Il le remet en jeu l'année suivante.

En cas de deuxième victoire consécutive, la Coupe Michel CATRY est gagnée par ce club vainqueur. Par principe de Fairplay, le Judo Club Athies sous Laon, en tant que club organisateur, n'entre pas dans le classement.

**Article 9 : Litige**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de statuer en cas de litige.

**Article 10 : Représentation des clubs**

Chaque club est représenté par un responsable qui accompagne les participants et peut accéder au plateau de l'animation. Il contribue au bon déroulement de la journée de par le discours éducatif porté auprès des jeunes sportifs. Si possible, un arbitre ou commissaire sportif confirmé est mis à disposition par le club invité pour le déroulement de la journée. Pour eux, le repas du midi est offert par le club organisateur. Les frais de déplacement restent à la charge de la personne ou de son club.

**Article 11 : Contexte sanitaire – COVID-19**

Le Judo Club Athies sous Laon veillera au respect des mesures sanitaires en vigueur le jour de la manifestation.

Mise à jour le 20/10/22

A.LACAMBRE, responsable technique JCA

Le comité directeur du JCA